SCP Delphine RAYMOND Mandataire Judiciaire

81 Rue Rempart Saint-Claude  
Résidence Le Bastion 17000 LA ROCHELLE

*contact@mj-atlantique.fr*

**Dossier suivi par : $!civNomCompletCol**

VENTE D’UNE LICENCE DE IIIème CATEGORIE

MANDAT :

**SARL FRANCOIS ET BRIGITTE/8614**

JUGEMENT : du 16/01/2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

**PUBLICITES ARTICLE L 642-22 et R 642-40 DU CODE DE COMMERCE**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU MANDATAIRE JUDICIAIRE**

Dossier à télécharger sur site WEB : mj-ATLANTIQUE.fr

Avec le lien qui vous a été envoyé

**Cession soumise à un acte sous seing privé**

**à la charge de l’acquéreur**

**Coordonnées du rédacteur de l’acte à préciser dans l’offre :**

**nom prénom ou raison sociale adresse téléphone mail**

**Renseignements uniquement par courrier électronique ou postal**

**Il est rappelé que les données contenues dans ce dossier et toutes pièces susceptibles d’être communiquées ou portées à la connaissance des tiers, sont strictement confidentielles)**

OFFRE A PRESENTER A L’ETUDE EN 2 EXEMPLAIRES

1 exemplaire par voie postale

1 exemplaire par courriel si possible

**Pièces communiquées**

1. Copie Licence

**Formalités pour régulariser une offre d’achat :**

Les pièces sollicitées doivent obligatoirement être communiquées à l’appui du dossier par voie postale (email obligatoirement à confirmer par dossier original signé)

**Offre signée** SANS CONDITION SUSPENSIVE autre que l’obtention du financement et délai de validation, à établir sur papier libre avec identité du repreneur personne physique ou morale (nom prénom adresse et téléphone adresse email) mentionnant :

La nature du bien repris : LICENCE

Le Prix net vendeur hors frais d’acte et d’enregistrement

- préciser si l’acquéreur intervient pour le compte d’une société en cours de constitution ou à constituer et dans ce cas apporter des précisions sur la société

- préciser si l’acquéreur est un professionnel, à défaut, préciser le motif de l’acquisition (création, rachat entreprise …)

* A défaut, préciser les motifs de cet investissement (note explicative dans l’offre)

**PIECES A FOURNIR AU MANDATAIRE JUDICIAIRE**:

1. Dernier avis d’imposition ou attestation sur l’honneur pour justifier de la domiciliation fiscale en France
2. Pièce d’identité des candidats certifiés par notaire, banque, assureur ….
3. Deux justificatifs de domicile (deux factures)
4. Pour les capitaux propres : attestation bancaire, assureur, et tout organisme confirmant que les avoirs détenus ou fonds ont transité par une banque française membre de l’Union Européenne et qu’ils sont libérables et sous quel délai
5. L’absence d’un concours de financement (prêt) ne dispense pas le candidat du versement de l’indemnité d’immobilisation de 10 % (si inférieur le préciser) si absence préciser les motifs
6. Attestations fournies dans le dossier de vente pour chaque candidat
7. Votre RIB (si votre offre n’est pas retenue par le Juge-Commissaire pour restituer les 10%).

**TRES IMPORTANT : Pour valider l’offre :**

* **Versement de l’indemnisation d’immobilisation de 10 % auprès du liquidateur sur le compte ci-après (elle sera consignée sur le compte Caisse des Dépôts et Consignations et restituée en cas de rejet de l’offre)**
* SCP RAYMOND DELPHINE
* MANDATAIRES JUDICIAIRES
* 81 Rue Rempart Saint-Claude  
  Résidence Le Bastion
* 17000 LA ROCHELLE
* **Domiciliation : Caisse des Dépôts et Consignations**
* code banque code guichet n° de compte clé RIB
* 40031 00001 0000136355L 61
* FR11 4003 1000 0100 0013 6355 L61
* IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE LA BANQUE BIC : CDCGFRPPXXX
* Réf à rappeler impérativement : 10% / LIC / N° 8614 /VTE

**REALISATION DE L’ACTE SOUS SEING PRIVE OU PAR ACTE NOTARIE**

La cession donnera obligatoirement lieu à la régularisation d’un acte de cession sous seing privé à faire enregistrer ou acte notarié, dont les modalités de mise en œuvre et les frais sont à la charge de l’acquéreur.

Mutation ou transfert de la licence : formalités à la charge du cessionnaire après signature de l’acte et paiement du prix de cession

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=58D62A364FBDFBF116C602CCF1B3F97E.tplgfr38s_2?idArticle=LEGIARTI000031643411&cidTexte=LEGITEXT000006072665&categorieLien=id&dateTexte>=

Coût des frais : interroger votre conseil ou notaire.

L’acte ne pourra être signé que contre paiement intégral du prix et remise par le rédacteur de l’acte du certificat de non appel confirmant que l’ordonnance du JUGE COMMISSAIRE rendue est définitive (formalités à la charge du rédacteur de l’acte).

Le projet est à soumettre à la SCP DELPHINE RAYMOND accompagné pour la signature du certificat de non appel (ressort Cour d’Appel de Poitiers)

Le suivi des notifications de l’ordonnance : demeure du ressort du TRIBUNAL en charge de la procédure collective

LE CANDIDAT DOIT CONSERVER L’EDITION DES PIECES DU DOSSIER POUR LA TRANSMISSION AU REDACTEUR DE L’ACTE ELLES NE SERONT PAS COMMUNIQUEES PAR LE LIQUIDATEUR EN CAS DE CESSION ET ACTE A REDIGER

IL EST PRECONISE DANS LE CAS OU AUCUNE OFFRE NE SERA CONFIRMEE OU OFFRE REJETEE DE PROCEDER A LEUR DESTRUCTION

**OBSERVATIONS SUR LE PROJET D’ACTE**

**Vente** selon ordonnance fixées par le Juge Commissaire **notamment pour le nom du cessionnaire**

**Conditions suspensives** : néant, il ne peut être imposé une clause de non installation vis à vis des précédents gérants des sociétés ou des débiteurs

**Remise du prix** intégralement entre les mains du liquidateur (par virement avant la signature de l’acte)

Pas de séquestre (remise du prix au liquidateur selon dispositions du Code de Commerce)

**Bilans :** néant =} s’agissant de la vente d’un élément isolé du fonds de commerce

**Purge des inscriptions et radiations** : s’agissant d’un élément isolé du fonds de commerce elle ne sera pas entreprise. Elles peuvent être rappelées dans le projet d’acte à titre d’information avec précision de cette disposition

**Salariés** : néant =} s’agissant de la vente d’un élément isolé du fonds de commerce

CLAUSES NON EXHAUSTIVES

**DECLARATION D’IDENTITE, D’INDEPENDANCE DU CANDIDAT ET DE SINCERITE DU PRIX**

**LIQUIDATION JUDICIAIRE FRANCOIS ET BRIGITTE - 8614**

**OFFRE PORTANT SUR :  L’ACQUISITION D’UNE LICENCE DE BOISSONS**

D**ans le cadre de l’offre que j’ai remise selon dossier ci-dessus référencé à Maître Delphine RAYMOND en sa qualité de liquidateur, je soussigné(e) :**

**DECLARATION D’IDENTITE**

**Nom Prénom et nom d’usage pour les personnes mariées** ….…………………………………………………………..

Profession ou activité ………………………………………………………………………………………………………..

Né(e) le / / à (Lieu et Pays) Nationalité :

Domicilié(e) : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Pièce d’identité *Carte identité / passeport /, carte de séjour (rayer les mentions inutiles)* numéro………………………..

Délivrée le Par ………………………………………………………………………………………………………………

**-Agissant pour mon compte**

**-Agissant pour le compte de la société dont je suis dirigeant, SIRET :**

**DECLARATION DE SINCERITE DU PRIX**

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du juge commissaire, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

(*Je précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession*.)

**DECLARATION D’INDEPENDANCE**

Connaissance prise du texte de l’article L642-3 du code de commerce, dont le texte est reproduit ci-après, que j’ai lu avec attention *« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs et du débiteur au titre de l'un quelconque de ses patrimoines. Dans les autres cas et sous réserve des mêmes exceptions, le tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs. Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci. »,* je déclare me conformer à ses dispositions et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2ème degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l’objet de la liquidation judiciaire, et que l’offre que j’ai présentée ne contrevient en rien aux dispositions du texte, ni n’a pas pour finalité d’en contourner les objectifs et plus généralement n’est pas faite pour le compte du débiteur, ou des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni encore de leurs parents et alliés jusqu’au deuxième degré inclusivement, ni même des contrôleurs, et je m’engage à ne pas procéder à des opérations de revente et/ou mise à disposition visée au texte ci-dessus, de quelque manière que ce soit, pendant la durée légale de 5 années.

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

Le candidat s’engage formellement à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d’empêcher qu’elles soient communiquées

Le candidat s’engage formellement à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter à l’égard des tiers qui en prendraient également connaissance :

– ne prendre aucune copie des documents et supports d’informations qui lui sont confiés

– ne pas divulguer ces documents ou informations à d’autres personnes, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales pour une utilisation détournée ou frauduleuse

– prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des documents et informations communiquées

– prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l’intégrité des documents et informations traités pendant la durée de l’étude de l’offre d’acquisition du fonds de commerce

- à l’issue de l’examen et en cas ou le signataire renoncerait à formuler toute proposition d’acquisition, procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies.

**Fait le**  / /

**A**

**Signature**

***Annexes obligatoires :***

**- *un extrait Kbis de moins de 3 mois, statuts certifiés conformes et à jour + ventilation du capital si l’offre est faite par une personne morale***

**- *copie recto verso de la pièce d’identité mentionnée ci-dessus***

***-relevé d’identité bancaire pour remboursement de l’indemnité de 10 %***

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

**MANDAT 8614**

**SARL FRANCOIS ET BRIGITTE Parc de la Pergola - Lieudit Promenade de la Concurrence 17000 LA ROCHELLE**

**Je, soussigné(e) *(nom adresse téléphone email)***

**Madame**

**Monsieur**

**m’engage à respecter la confidentialité de la procédure en cours, ainsi que la confidentialité des documents liés à la procédure dans le cadre de la publicité pour la vente de l’actif (vente du fonds de commerce OU du droit au bail ou du bien immobilier) situé**

**Ces documents sont mis à disposition dès lors que vous êtes intéressé par une éventuelle reprise du fonds de commerce ou du droit au bail ou de l’achat d’un bien immobilier.**

**Des documents complémentaires pourront vous être remis, contre cet engagement de confidentialité et copie de la pièce d’identité du candidat.**

**Fait à ……………………..**

**Le**

**Signature :**

**Ps : joindre en retour avec l’attestation de confidentialité signée une pièce d’identité et justificatif de domicile pour la personne physique ou pour la personne morale ou son représentant**

**ATTESTATION**

**Je soussigné(e) :**

Domicilié(e) :

Agissant pour :

Domicilié(e) professionnellement

Candidat pour l’acquisition d’un actif dépendant de la liquidation judiciaire dans la procédure : **SARL FRANCOIS ET BRIGITTE - 8614**

- Confirme par la présente avoir été tenu(e) informé(e) que la vente est faite en l’état, après connaissance des pièces portées à la connaissance du candidat

- avoir connaissance que le cessionnaire doit faire son affaire personnelle de la remise en état éventuelle de l’établissement pour permettre une reprise d’activité (si c’est pour l’acquisition du fonds de commerce ou du droit au bail).

- décharger à cet égard de toute responsabilité Maître Delphine RAYMOND, mandataire judiciaire demeurant professionnellement 81 Rue Rempart Saint-Claude  
Résidence Le Bastion 17000 LA ROCHELLE

FAIT à , le

**NOM PRENOM & SIGNATURE DU CANDIDAT INTERESSE PAR UN ACTIF DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE**